



Séminaire de formation

Mercredi 15 mai 2019
Hôtel Aquatis
à Lausanne

Thèmes traités et conférenciers:

1. a) La loi sur le droit foncier rural – Présentation générale
b) Les particularités de la réalisation forcée des immeubles agricoles
Me Michel Mooser
Docteur en droit, professeur titulaire de l'Université de Fribourg, notaire
2. Le droit des cohéritiers au gain
Prof. Paul-Henri Steinauer
Professeur émérite de l'Université de Fribourg
3. Notions de droit agraire : quand le poursuivi des champs rencontre le préposé des villes
M. Jérôme Huber
Juriste, adjoint de direction à la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA
4. Vente de gré à gré en ligne : compatible avec la LP ?
Me Stéphanie Nunez
Avocate au Barreau de Genève
5. L'Ordonnance sur les formulaires et registres (OForm) – aspects pratiques
Prof. Rodrigo Rodriguez
Professeur de droit procédural, matière principale LP, à l'Université de Lucerne



Public

Le séminaire sera ouvert à tous les préposés, substituts et collaborateurs des OPF, aux employés spécialisés des fiduciaires, aux magistrats judiciaires et greffiers, aux avocats et notaires ainsi qu'à leurs stagiaires, aux collaborateurs des services du contentieux des administrations et entreprises et aux agents d'affaires brevetés.

Priorités thématiques

1/ a) La loi sur le droit foncier rural – Présentation générale

- Notions – Champ d'application
- Les restrictions de droit privé
- Les restrictions de droit public
- La mise en œuvre de la loi

1/ b) Les particularités de la réalisation forcée des immeubles agricoles

- En général
- En relation avec ; la préparation des enchères, le droit de préemption légal, l'interdiction de partage matériel et de morcellement, l'autorisation d'acquérir.
- En ce qui concerne la procédure d'acquisition

2/ Le droit des cohéritiers au gain

- Introduction – contexte – notion du droit des cohéritiers au gain
- Les conditions personnelles et matérielles du droit à une part du gain
- La garantie du droit au gain
- Le gain

3/ Notions de droit agraire : quand le poursuivi des champs rencontre le préposé des villes

Certaines lois spéciales régissant le monde agricole (Loi sur le droit foncier rural, Loi sur le bail à ferme agricole notamment) comprennent des notions spécifiques souvent mal connues des praticiens d'autres milieux. Il peut s'avérer cependant utile de mieux connaître la portée de ces notions lorsque le poursuivi est agriculteur ou propriétaire de parcelles agricoles.

4/ Vente de gré à gré en ligne : compatible avec la LP ?

- Des modes de réalisation des actifs prévus par la LP
- De la vente de gré à gré dans la procédure de poursuite et de faillite
- La vente de gré à gré en ligne : Ersatz de la vente aux enchères ?
- La LP et Internet : compatibles ?

5/ L'ordonnance sur les formulaires et registres (OForm) – aspects pratiques

- Les formulaires
- Le rôle et les instruments de l'office fédéral de la Justice
- Application des « codes » dans le formulaire des extraits du registre des poursuites



Programme

08h25	08h55	Café d'accueil et remise de la documentation
08h55	09h00	Mot de bienvenue de Pascal Lauber
09h00	- 10h05	a) La loi sur le droit foncier rural – Présentation générale b) Les particularités de la réalisation forcée des immeubles agricoles <i>Conférencier :</i> <i>Me Michel Mooser</i>
10h05	- 10h55	Le droit des cohéritiers au gain <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Paul-Henri Steinauer</i>
10h55	- 11h15	Pause
11h15	- 12h00	Notion de droit agraire : quand le poursuivi des champs rencontre le préposé des villes <i>Conférencier :</i> <i>M. Jérôme Huber</i>
12h00	- 13h30	Repas
13h45	- 14h35	Vente de gré à gré en ligne : compatible avec la LP ? <i>Conférencière :</i> <i>Me Stéphanie Nunez</i>
14h35	- 15h25	L'ordonnance sur les formulaires et registres (OForm) – aspects pratiques <i>Conférencier :</i> <i>Prof. Rodrigo Rodriguez</i>



Informations

Date	Mercredi 15 mai 2019 09 h 00 – 15 h 30
Lieu	Aquatis Hôtel Route de Berne 150, 1010 Lausanne
Finance d'inscription	<p>Fr. 350.00 pour les membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse ou d'une association cantonale rattachée et les stagiaires des études d'avocats et de notaires.</p> <p>Fr. 450.00 pour les non-membres</p> <p>Le déjeuner, boissons comprises, les boissons rafraîchissantes, ainsi que la documentation du séminaire sont inclus dans le prix du séminaire.</p> <p>Les frais d'inscription feront l'objet d'une facture. Le paiement doit être effectué avant le 30 avril 2019. En cas de non participation au séminaire, la finance d'inscription ne sera pas remboursée ; la documentation sera cependant envoyée.</p>
Présidence du séminaire	Pascal Lauber, préposé à l'office des poursuites de la Gruyère, rue de l'Europe 10, 1630 Bulle Téléphone 026/305.93.70, pascal.lauber@fr.ch
Inscription	<p>Avant le 26 avril 2019 sur le site : www.poursuite-faillite-offic.ch</p> <p>Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre chronologique de réception.</p> <p>Il ne sera pas répondu en direct à vos questions, lesquelles sont à faire parvenir à Pascal Lauber, dans un délai échéant le 31 mars 2019.</p>
Attestation de la participation	Une attestation de participation sera délivrée.